CHAINE DES PARCS

GUIDE D'UTILISATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE

V1 - JUILLET 2018

SOMMAIRE

01 L'IDENTITÉ VISUELLE 3

3 EXPRESSIONS 4
LE LOGOTYPE 5
LE SIGLE 10
L'ASSOCIATION LOGO/SIGLE 15
LE BLOC-MARQUE 18

02 L'UNIVERS GRAPHIQUE 22

LA TYPOGRAPHIE 23
LES PICTOGRAMMES 24
L'ICONOGRAPHIE 25
LA CARTE 26

03 LES APPLICATIONS 27

AFFICHE 28
LEAFFLET 29
LA SIGNALÉTIQUE 30
CO-SIGNATURE 31
LE TEXTILE 33

01
L'IDENTITÉ VISUELLE

3 EXPRESSIONS

LE LOGOTYPE

LE SIGLE

L'ASSOCIATION LOGO/SIGLE

LE BLOC-MARQUE

3 EXPRESSIONS

Logotype

Sigle

Bloc-marque :
C'est le logo qui est transmis à un partenaire lorsque la Chaîne des parcs n'est pas l'émetteur principal.

LE LOGOTYPE

LE LOGOTYPE

Le logotype est composé de la mention *Chaîne des parcs*. Les deux A symbolisent les terrils, identité forte du territoire. La typographie est un dessin original, elle ne peut en aucun cas être redessinée. **Toutes modifications, adaptations ou interprétations du logo sont interdites**.

Pour des raisons de lisibilité, le logotype ne pourra pas être utilisé dans une taille inférieure à **20 mm en largeur.**

LA COULEUR

Le logo est toujours en blanc. Il s'applique de préférence sur un fond noir.
Il peut aussi s'appliquer sur d'autres types de fonds, à condition de ne pas perturber sa lisibilité. Ces fonds peuvent être une couleur d'accompagnement ou encore la zone neutre d'une photo.

ZONE DE PROTECTION

Une zone de protection tournante permet d'isoler le logotype afin qu'il ne soit pas perturbé par des éléments extérieurs. Cette zone de protection correspond à **la largeur du E du mot CHAINE**. Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.

Le logotype ne doit pas être positionné à bord perdu.

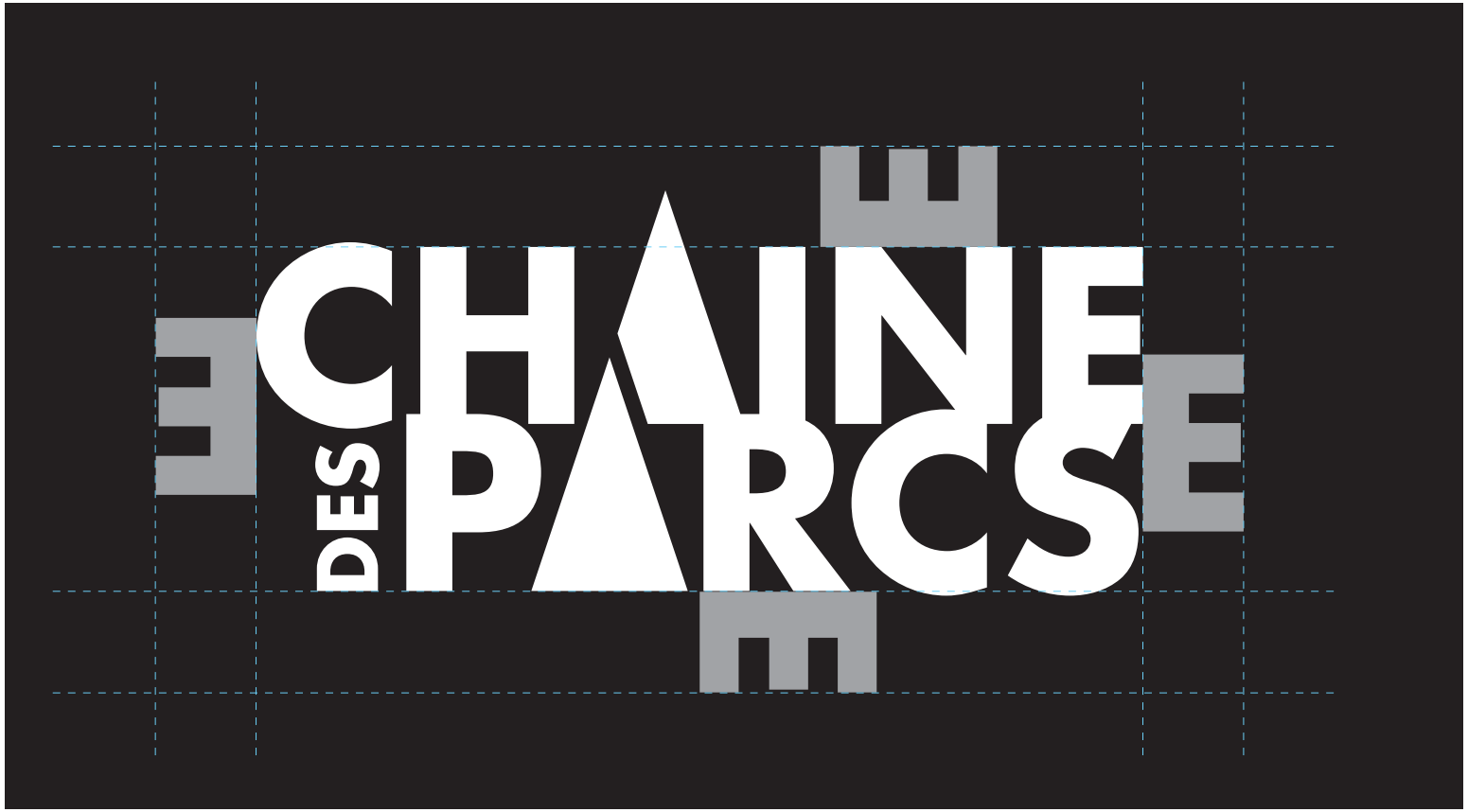

Autorisé

Interdit

LES INTERDITS

Quelques exemples, non exhaustifs, d'erreurs de composition proscrits.

Ne pas modifier la taille ou la disposition des éléments du logotype

Ne pas modifier, ni introduire de couleur dans le logotype

LE SIGLE

UN SYMBOLE

Le sigle est composé des deux A du logotype, intégrés dans un cercle ouvert. Les deux A symbolisent les terrils, identité forte du territoire. Le cercle représente le territoire et son ouverture marque l'évolution de son emprise.

Le sigle est systématiquement utilisé avec une découpe effectuée sur un de ces côtés. La découpe correspond à 1/8e de la largeur du sigle.
Le sigle pouvant être utilisé à droite ou à gauche du support, c'est la partie découpée qui sera en bord à bord de ce support.

Toutes modifications, adaptations ou interprétations du sigle sont interdites.

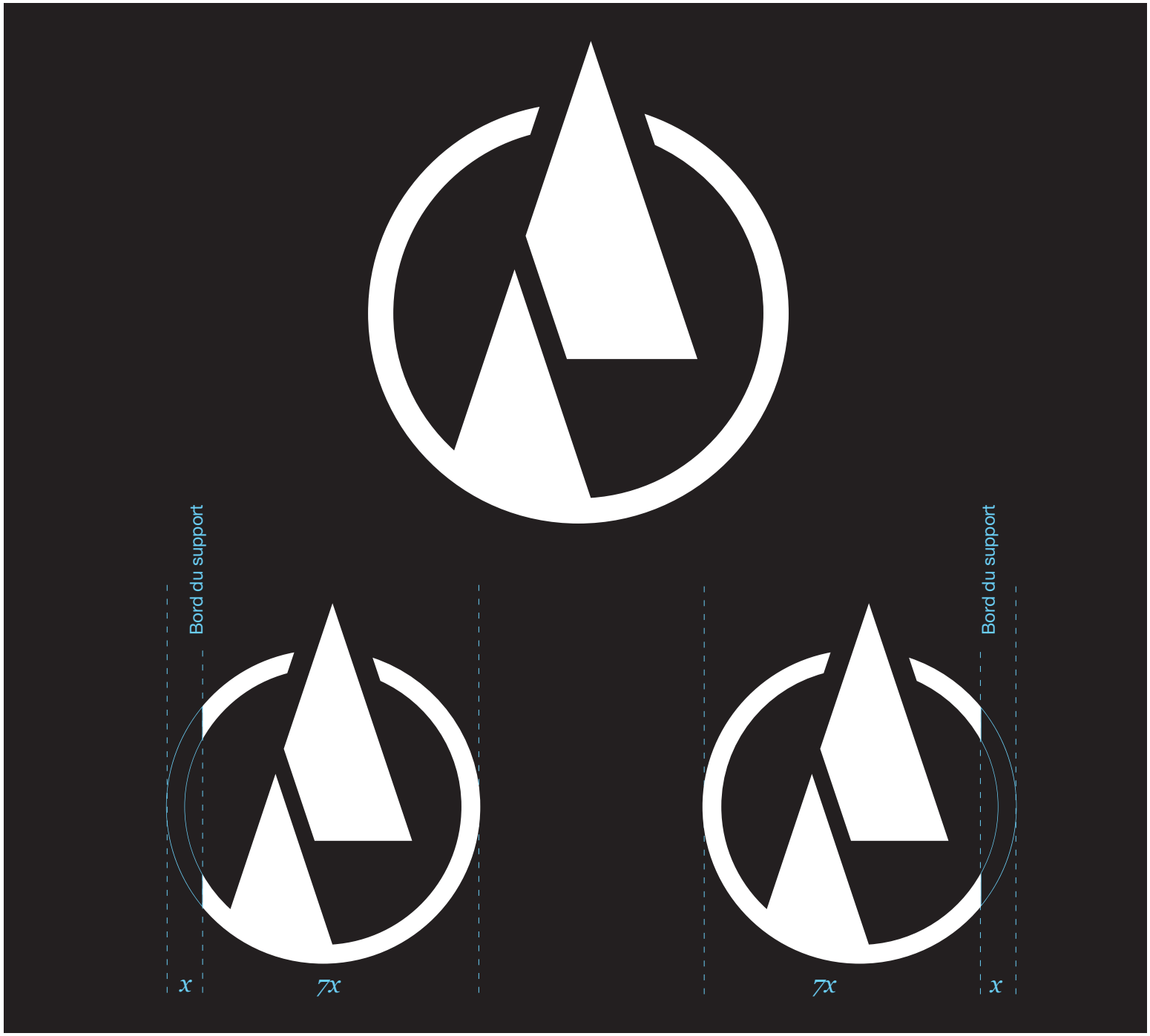

LA COULEUR

Le sigle est toujours en blanc. Il s’applique de préférence sur un fond noir.
Il peut aussi s’appliquer sur d’autres types de fonds, à condition de ne pas perturber sa lisibilité. Ces fonds peuvent être une couleur d’accompagnement ou la zone neutre d’une photo.

ZONE DE PROTECTION

Une zone de protection permet d'isoler le sigle afin qu'il ne soit pas perturbé par des éléments extérieurs.
Cette zone de protection correspond à **la pointe du A dépassant du cercle.**
Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.

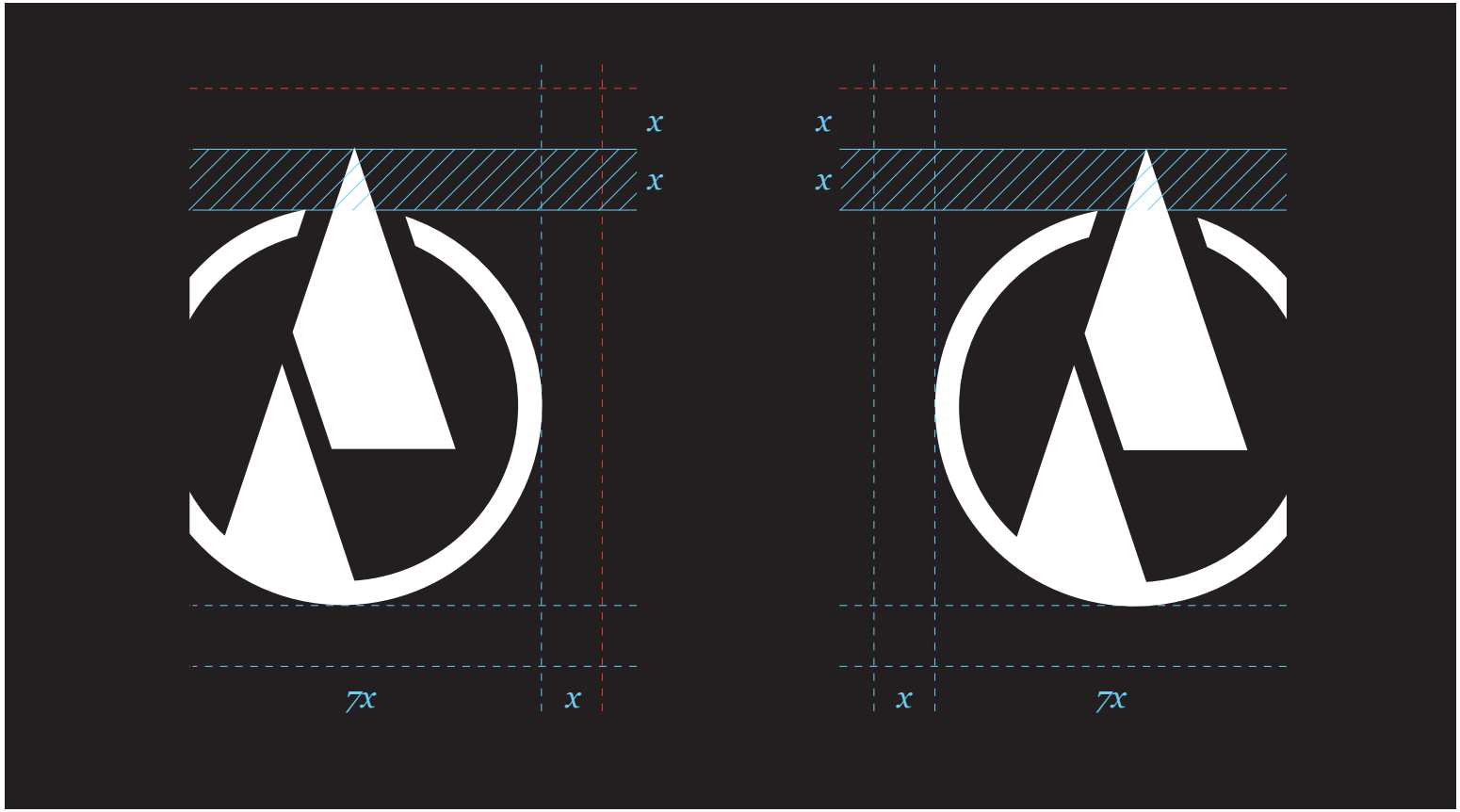

Autorisé

Interdit

LES INTERDITS

Quelques exemples, non exhaustifs, d'erreurs de composition proscrits.

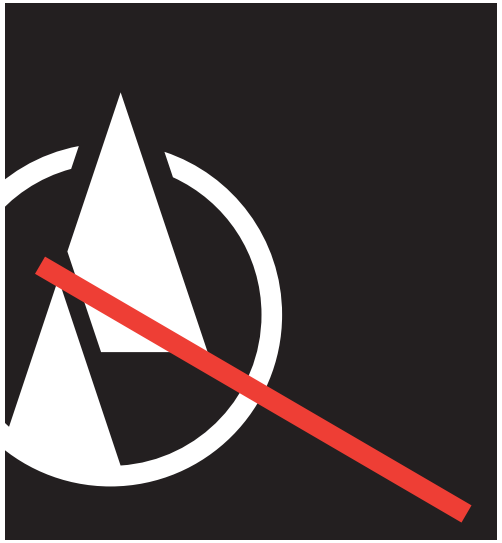

Ne pas modifier la proportion de la découpe

Ne pas couper en haut ou en bas

Ne pas modifier l'orientation du sigle

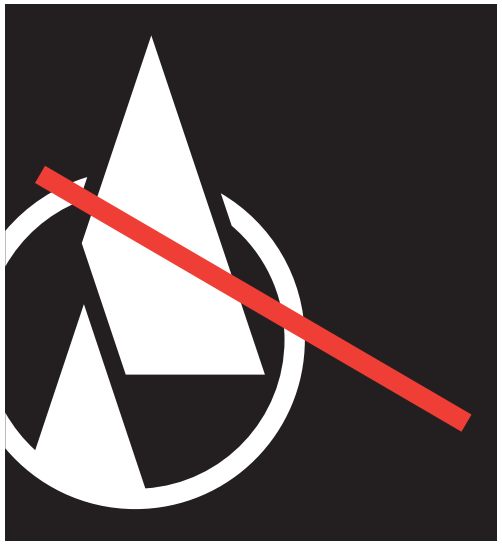

Ne pas modifier la taille des éléments du sigle

Ne pas modifier, ni introduire de couleur dans le sigle

L’ASSOCIATION LOGO/SIGLE

LOGO/SIGLE

L'association se fait entre le logo et le sigle dont la découpe s'est faite à gauche. Une zone correspondant à **la pointe du A dépassant du cercle du sigle,** délimite l'espace entre les deux éléments.

Toutes modifications, adaptations ou interprétations de cet ensemble sont interdites.

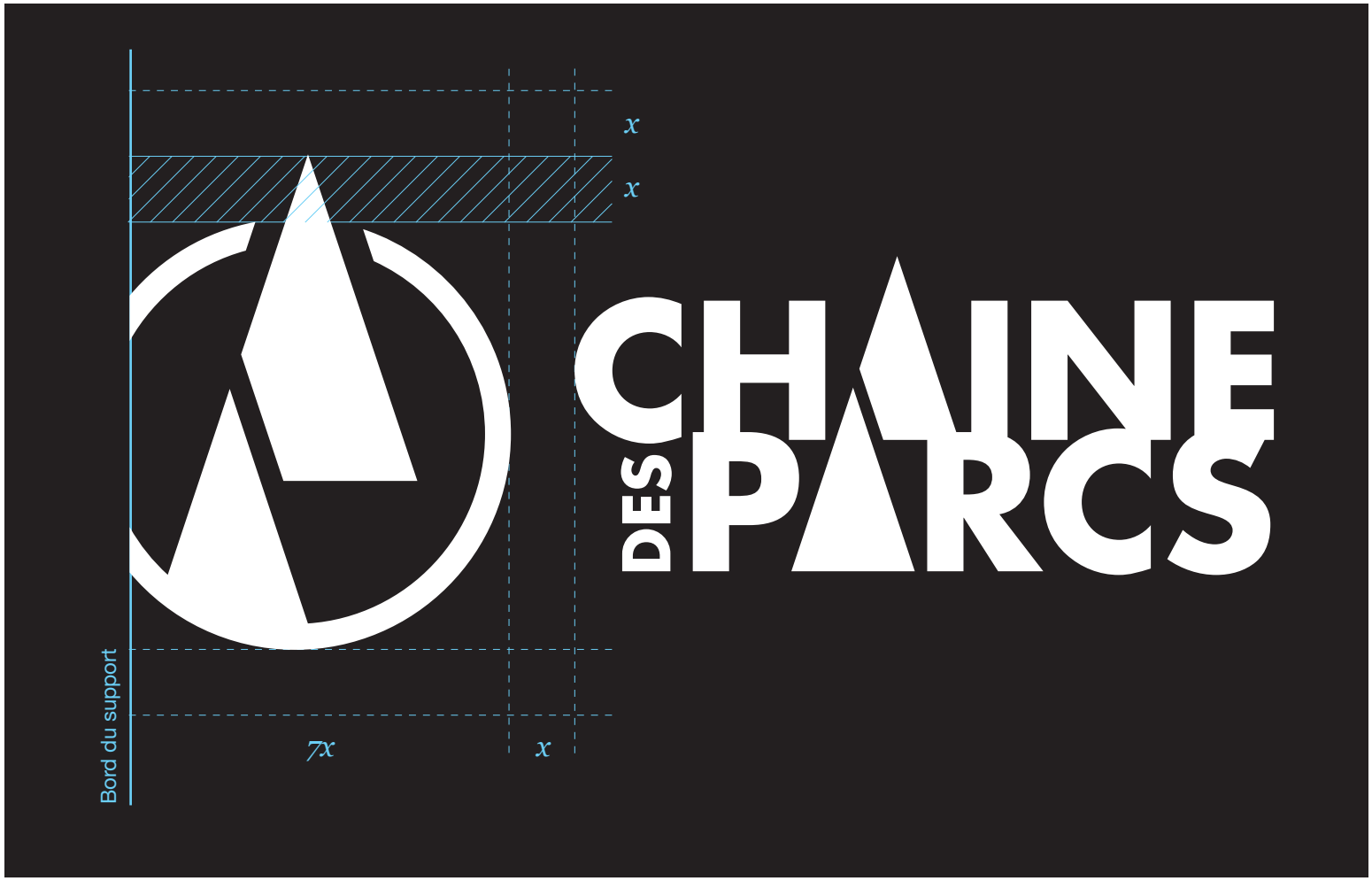

ZONE DE PROTECTION

Une zone de protection permet d'isoler le logo et le sigle afin qu'il ne soit pas perturbé par des éléments extérieurs.
Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.

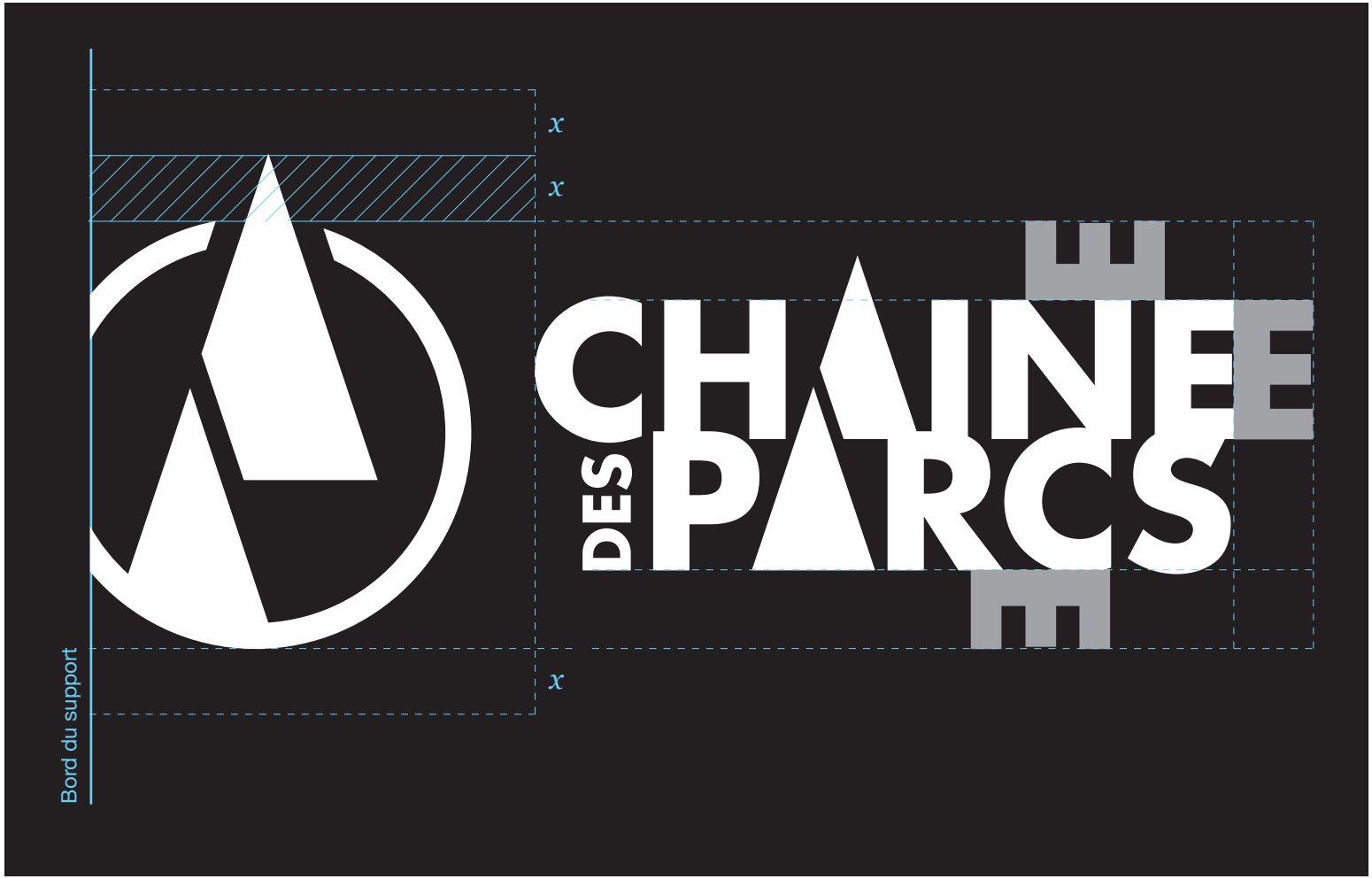

LE BLOC-MARQUE

LE CARTOUCHE

Le bloc-marque est composé de la mention *Chaîne des parcs.* Les deux A symbolisent les terrils, identité forte du territoire. Ces éléments, indissociables sont dans un cartouche noir (bloc-marque).

La typographie est un dessin original, elle ne peut en aucun cas être redessinée.
Toutes modifications, adaptations ou interprétations du logo sont interdites.

Une zone, de la largeur du E, délimite l'espace entre le logo et les bords du cadre.
Toutes modifications de cette zone sont interdites.

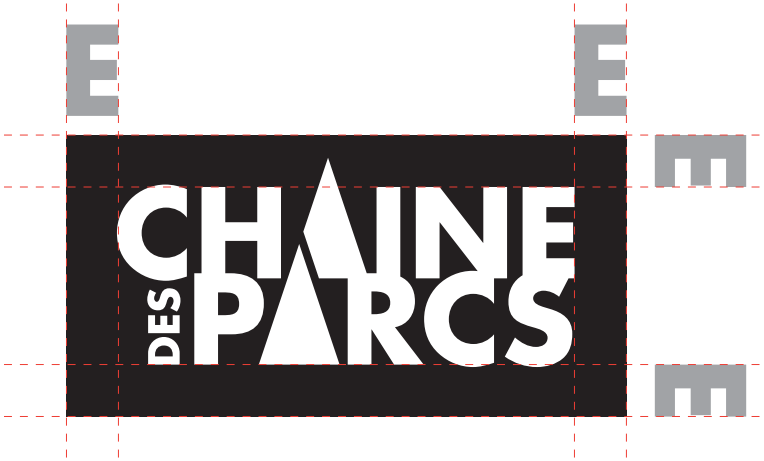

Pour des raisons de lisibilité, le bloc-marque ne pourra pas être utilisé dans une taille inférieure à **25 mm en largeur.**

LA COULEUR

Le bloc marque se compose du logo blanc sur fond noir.

PANTONE Process Black C
Quadrichromie :
C = 0 / M = 0 / J = 0 / N = 100

Pour éviter que le bloc-marque ne soit pas différencié sur fond foncé et lui donner une meilleure lisibilité, un filet blanc l'encadre.

ZONE DE PROTECTION

Une zone de protection tournante permet d'isoler le bloc-marque afin qu'il ne soit pas perturbé par des éléments extérieurs.
Cette zone de protection correspond à **la largeur de H du mot CHAINE**.
Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.

Le bloc-marque ne doit pas être positionné à bord perdu.

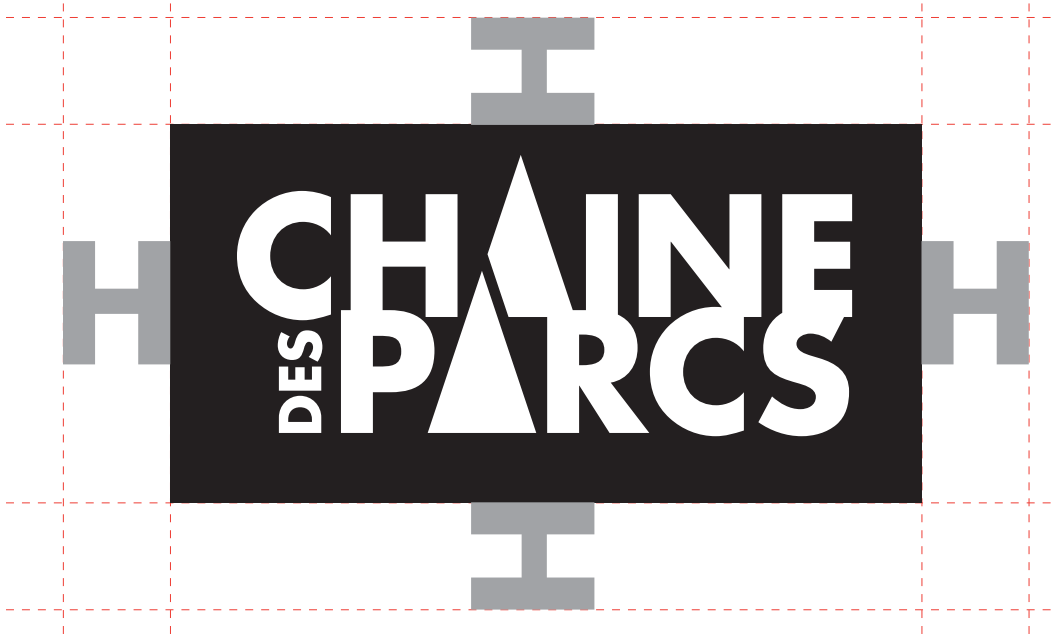

Autorisé

Interdit

Autorisé

Interdit

02
L'UNIVERS GRAPHIQUE

LA TYPOGRAPHIE

LES PICTOGRAMMES

L'ICONOGRAPHIE

LA CARTE

LA TYPOGRAPHIE

Le caractère typographique d'accompagnement du logo choisi est la **Gotham HTF**.
Elle est utilisée pour les supports institutionnels et la signalétique.

Gotham HTF Light

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
1234567890

Gotham HTF Book

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
1234567890

Gotham HTF Medium

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
1234567890

Gotham HTF Bold

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
1234567890

LES PICTOGRAMMES

Les pictogrammes sont utilisés pour les supports institutionnels et la signalétique. Ils ont été spécialement conçus pour la Chaîne des parcs.
Toutes modifications, adaptations ou interprétations des pictogrammes sont interdites.

L’ICONOGRAPHIE

L’iconographie repose sur des photographies du site ou de l’univers de la Chaîne des parcs.
Une gamme colorée comprenant 3 couleurs **(gris, vert et bleu)** est conseillée.
Les images seront traitées en **bichromie** à partir de cette gamme.

Couleurs principales

C = **20**
M = **20**
J = **20**
N = **50**

C = **50**
M = **0**
J = **100**
N = **0**

Couleur secondaire

C = **80**
M = **80**
J = **28**
N = **0**

LA CARTE

Une carte de la Chaîne des parcs illustre le positionnement géographique des sites. C'est elle qui doit désormais être systématiquement utilisée et diffusée.

la carte ci-contre est la version élaborée à date de la présente charte. Cette carte est soumise à évolution dans son contenu, le graphisme restant celui présenté ci-contre.
La version en vigueur de la carte pourra être obtenue par les porteurs de projet auprès du Pôle Métropolitain de l'Artois.

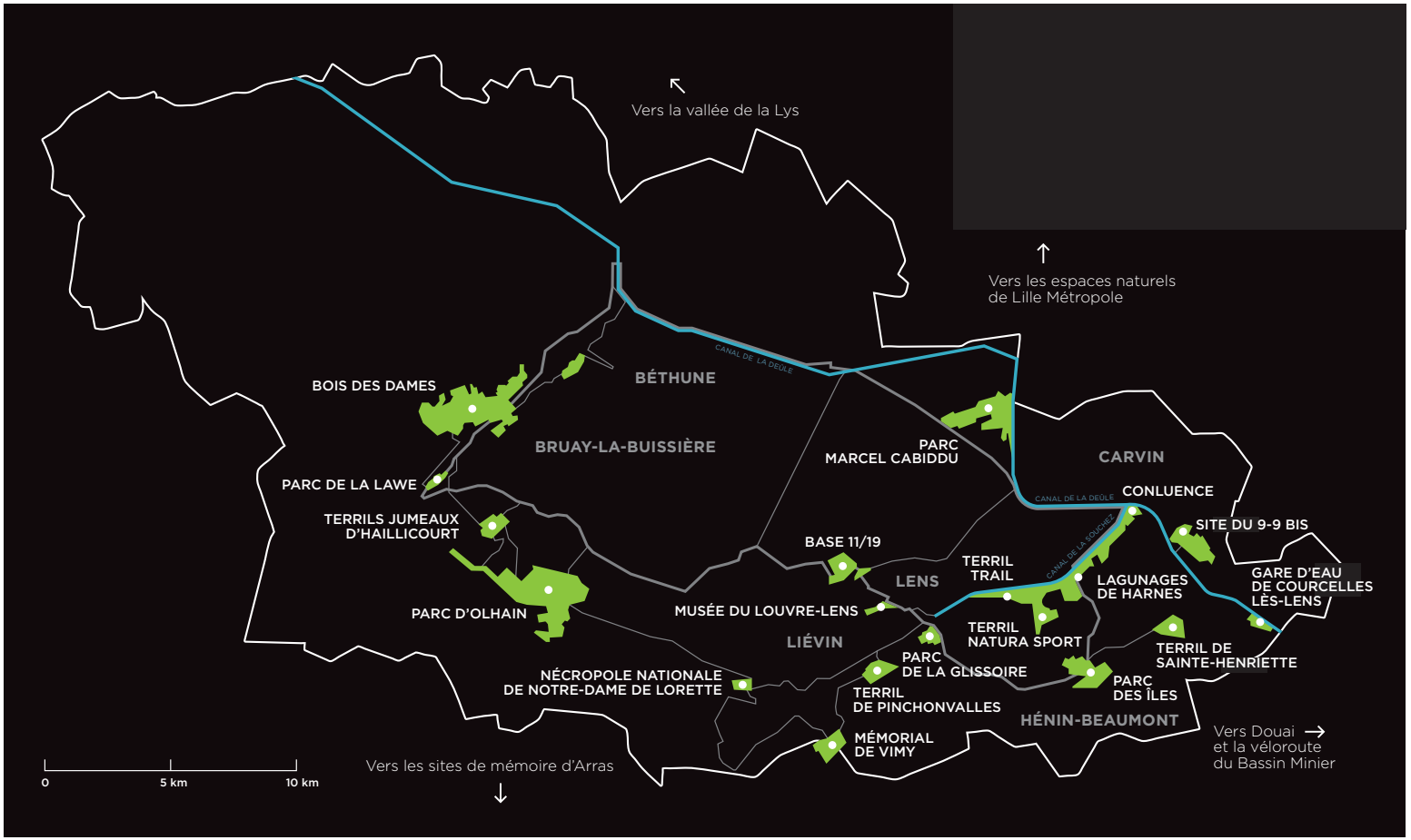

03
LES APPLICATIONS

AFFICHE

LEAFFLET

LA SIGNALÉTIQUE

CO-SIGNATURE

LE TEXTILE

AFFICHE

Les affiches sont traitées en bichromie dans les deux couleurs principales.
Le sigle et le logo occupent le haut de l'affiche. La zone de protection doit être respectée.
Le choix de la typographie utilisée en titrage est libre. Il est recommandé par contre d'utiliser la **Gotham HTF** dans les textes complémentaires afin d'harmoniser l'ensemble des productions de la Chaîne des parcs.

Variant de couleur d'affiche

LEAFFLET

Les leafflet sont traitées en bichromie dans les trois couleurs de la charte.
Le sigle et le logo occupent le haut de la fiche. La zone de protection doit être respectée.
Le choix de la typographie utilisée en titrage est libre. Il est recommandé par contre d'utiliser la **Gotham HTF** dans les textes complémentaires afin d'harmoniser l'ensemble des productions de la Chaîne des parcs.
Une attention particulière doit être portée au choix des images, afin de conserver une cohérence visuelle et une horizontalité lorsque le leafflet est déplié.

Partie réservée à la communication institutionnelle

Partie réservée à la communication événementielle

Aligner les titres sur le logo

Zone de titrage

Zone de protection

Ligne d'horizon

LA SIGNALÉTIQUE

Quelques exemples d'utilisation du logo sur les supports signalétiques.

CO-SIGNATURE

Leafflet/affiche
Lorsque la Chaîne des parcs est co-signataire avec un ou plusieurs partenaires, c'est le bloc-marque qui est transmis.
La taille et la position sont définies par le partenaire en cohérence avec les autres logos.
La couleur noire et la zone de protection du bloc-marque sont immuables.

CO-SIGNATURE

Site web
Lorsque la Chaîne des parcs est co-signataire avec un ou plusieurs partenaires, c'est le bloc-marque qui est transmis.
La taille et la position sont définies par le partenaire en cohérence avec les autres logos.
La couleur noire et la zone de protection du bloc-marque sont immuables.

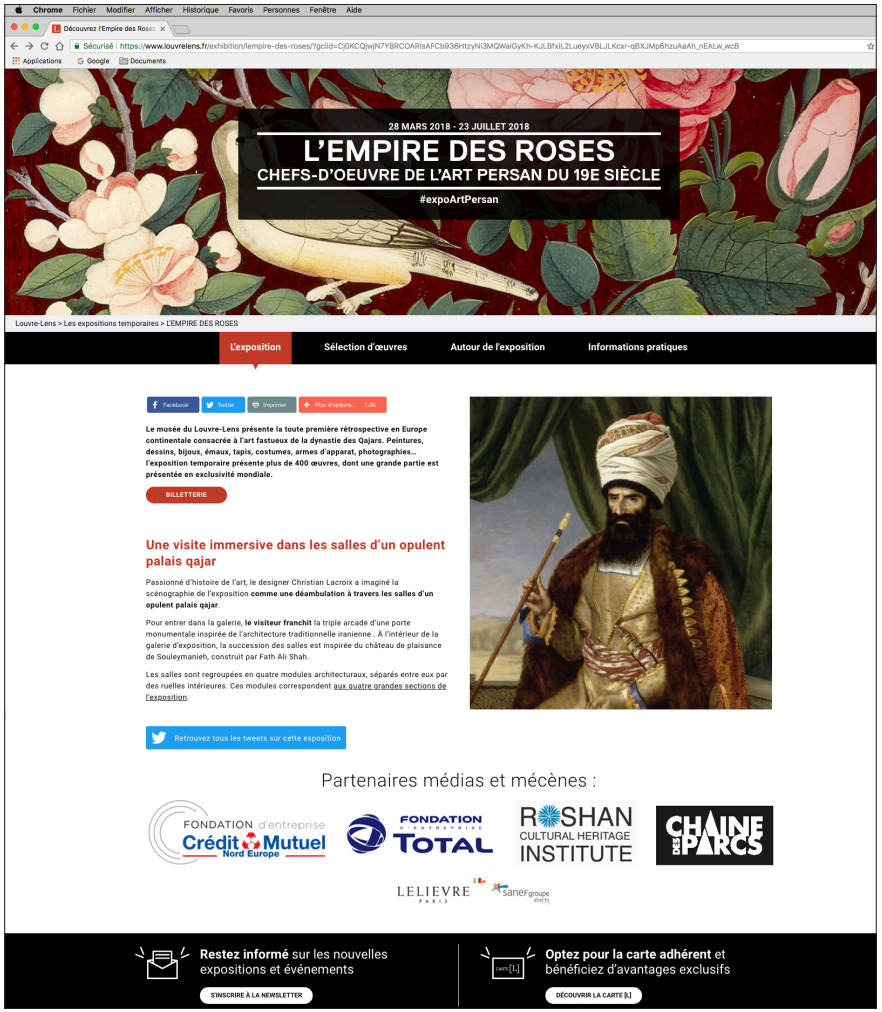

LE TEXTILE

Face

Dos

Face

Dos

CONTACT

Pôle métropolitain de l'Artois
Maison syndicale des Mineurs
30/32 rue Casimir Beugnet
62300 Lens

polemetropolitainartois.fr

Céline Dozière
Responsable administrative
celine.doziere@pm-artois.fr
Tél. +33 3 21 20 54 48

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous